L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 9 OCTOBRE 1850.

Imprimé et publié par BAGNE & WEISSE.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 9 OCTOBRE

LA PLACE D'ARMES.

[illegible]

Nouvelles du Labrador et du capitaine Ross. — Le capitaine J. W. Dodge, de la goëlette Isabelle, arrivé tout récemment à Newbury port, du Labrador, informe le *Herald* qu'au moment de son départ, le bruit courait que quelques indiens esquimaux avaient trouvé une barque dans laquelle était renfermée une boîte en ferblanc contenant des papiers. Ces papiers, dit-on, des nouvelles relatives à l'expédition de M. John Ross; malheureusement le capitaine Dodge n'a pu prendre connaissance de leur teneur, car ils ont été immédiatement envoyés sous scellés à Sandwich Bay, pour être expédiés en Angleterre, par la goëlette *Escort* de Londres.

Le capitaine Dodge a touché à l'île du Cap Breton; il rapporte que la maladie qui s'est déclarée sur les pommes de terre de ce pays a complètement détruit la récolte, et que les habitans sont dans la plus grande consternation.

Jenny Lind et le Maire de Boston. — Le *Courier de Boston* rapporte un épisode d'une visite faite au Rossignol Suédois, par M. le Maire et le Conseil. Après les présentations d'usage, le Maire prit la parole et s'adressa à Jenny Lind dans les termes suivans.

Madame, dit-il, l'accueil que vous réserve la ville de Boston sera tout aussi cordial que celui que vous avez reçu dans les villes que vous avez parcourues ou que vous vous proposez de parcourir. Nos démonstrations vous paraîtront moins enthousiastes peut être, mais nous n'en apprécions pas moins votre mérite d'artiste. Ce que vous assure surtout nos sympathies, madame, c'est qu'au dessus de votre talent musical, il y a une réputation sans tache, de grandes qualités de coeur et une vertu à toute épreuve.

A ce moment, Jenny Lind qui avait jusques-là écouté le Maire avec une grande attention, l'interrompit pour lui faire remarquer que personne ne pouvait rien savoir de sa vie privée; elle ajouta qu'elle acceptait néanmoins avec reconnaissance les paroles affectueuses et bienveillantes que Son Honneur lui adressait.

Ouragan a Pittsburg. — Un ouragan épouvantable a éclaté à Pittsburg le 25 du mois dernier. La grêle a brisé presque tous les carreaux de vitres de la ville, et tué des pigeons dans leur vol. Un grain de grêle ramassé, trois minutes après sa chute, mesurait encore plus de trois pouces et demi. Quatre glaçons mis ensemble dans une balance, ont pesé 4 onces. Le Journal de Pittsburg raconte qu'un monsieur est venu montrer aux éditeurs, un grain mesurant treize pouces et pesant une *demi livre*. Plusieurs autres grains mesurés au bureau du même journal, ont varié de neuf à onze pouces [illegible].

La toiture du magasin de MM. Spring & Co. [illegible] réduite à l'état d'écumoir; plus de trois cents trous perçaient le toit [illegible] L'ouragan a duré douze minutes.

Coton en Mississippi. — Le secrétaire d'Etat du Mississippi, a publié le retour officiel du nombre de balles de coton récoltées dans 40 comtés du Mississippi pendant l'année 1849. Le total s'élève à 240,051 balles. On attend encore les retours de 28 comtés.

Panama. — Le steamer anglais *Pacific*, de Callao, dit le *Star*, est arrivé à Panama le 19 septembre avec plus d'un demi million en argent.

Le révérend C. Gieschenck, de West-Chester, New-York, [illegible] Greenbank.

L'*Echo* parle de mots [illegible] révolution [illegible] Panama [illegible].

La Californie et le Congrès. — [illegible] Le Sénat vient d'adopter un bill provisoire pour assurer l'ordre dans les mines d'or de la Californie. Le bill permet [illegible] d'un agent des mines pour chaque [illegible] et donne à ces agents le pouvoir d'accorder des permis aux citoyens américains et aux Européens, déclarant l'intention de devenir, pour l'exploitation des placeres et des mines. Chaque permis de concession comprend, pour les placeres, une étendue de 30 pieds carrés de superficie, et pour les mines, 210 pieds carrés. Nulle personne ou compagnie ne pourra obtenir plus d'un permis à la fois. Mais dans le cas où ces personnes ou compagnies découvriraient des placeres nouveaux, ils recevraient une double concession et auraient droit de préemption sur leur découverte pendant trente jours.

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT DES ASSESSEURS.

[illegible]

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Un mystère. — Une découverte étrange, suivie d'horribles rumeurs, a, samedi [illegible] dans le petit village de Morrisania, une émotion qui a profondément retenti jusqu'à New-York. Des cadavres d'enfants, enterrés à quelques pouces à peine de profondeur, ont été trouvés près de la maison habitée par une femme du nom de Miss Shotwell, qui fait profession de prendre chez elle les enfants des hospices. Des bruits de meurtre se sont aussitôt répandus, et le coroner a commencé une enquête. Le principal témoin a été l'homme que Miss Shotwell avait employé pour enterrer les corps: il a déclaré qu'on lui faisait faire ce travail de très grand matin ou dans la soirée, et qu'il trouvait les cadavres déjà placés dans des cercueils et déposés dans la cour ou cachés au milieu des buissons. Les restes de huit enfants ont été exhumés sur ses indications, mais dans un état de décomposition trop avancé pour permettre l'autopsie. Miss Shotwell n'a donné que fort peu d'explications et s'est contentée de produire sept certificats de décès, dont trois signés par un médecin et les quatre autres par elle-même. Malgré l'irrégularité plus que suspecte qui se révèle dans ces détails, le jury s'est borné à déclarer que "sept des corps examinés ont succombé à des maladies constatées et le huitième à une cause inconnue!" Ce verdict n'établissant aucune charge contre elle Miss Shotwell a été laissée en liberté.

L'affaire ne saurait cependant s'arrêter là. Il paraît qu'une découverte toute semblable avait déjà forcé Miss Shotwell à abandonner Fordham où elle habitait précédemment; il y aurait donc, à tout le moins, récidive d'une négligence presque sacrilége. Mais des soupçons bien autrement graves s'élèvent contre cette femme; ses voisins assurent que, dans le cours des six ou huit derniers mois, il est entré chez elle pour le moins 130 enfants; or, elle n'en représente aujourd'hui que 9 vivants; en y ajoutant les cadavres retrouvés, cela ferait 113 enfants dont le sort resterait enveloppé d'un inexplicable mystère; la justice doit en sonder les replis.

Miss Shotwell est une quakeresse de 50 ans à peu près, que l'on dit assez riche, et qui jouissait d'une réputation de vertu presque proverbiale. Pour nous, néanmoins, les faits révélés aujourd'hui sont assez graves pour que l'instruction ne doive point s'arrêter à la surface des choses. La clameur publique ne permettra pas d'ailleurs qu'on étouffe l'affaire.

L'enquête doit être reprise aujourd'hui même par le grand-jury.

— On lit dans les *Débats*:

Un enfant de trois à quatre ans, fils du portier de la maison située rue de Rivoli, No. 8, se trouvait dans une chambre du sixième étage, dont la fenêtre ouverte jusqu'au sommet du toit, donne sur la rue de Rivoli, précisément en face du guichet du Carrousel. On vit ce malheureux enfant passer par cette fenêtre et rouler sur la toiture, puis le rebord lui imprima une grande force d'impulsion, et la pauvre petite créature fut lancée dans l'espace. Des cris retentirent, poussés par les témoins de cet affreux spectacle, et il y eut une seconde d'horrible angoisse.

Mais, par un bonheur inouï, une gondole de Versailles passait au pas devant la maison, et le pauvre enfant vint tomber sur le col du cocher, qui, épouvanté de la secousse qu'il reçoit, retint et arrêta machinalement ses chevaux, ce qui fut d'autant plus heureux que l'enfant, après avoir glissé sur le cuir du siége, tomba sur la croupe des chevaux et de là sur le pavé, mais la voiture n'avançait plus, et les spectateurs effrayés furent tout étonnés de voir la pauvre petite créature se relever, se dégager des pieds des chevaux et rentrer saine et sauve, chez ses parens, qui, nous l'avons dit, sont les concierges de la maison No 8. Il paraît que le plus malheureux dans cette étrange aventure a été le cocher, qui, après les premiers momens de la stupéfaction, s'est senti une vive douleur à la tête, ce qui, cependant, ne l'a pas empêché de continuer son chemin.

— M. Reid, qui a établi le télégraphe électrique sous marin entre Douvres et Calais, écrit de cette ville à un de ses amis de Glasgow qu'il se propose incessamment de relier par un procédé pareil l'Irlande à l'Ecosse ou à l'Angleterre.

On lit dans le *Daily-News*, de Londres:

"Le génie inventif des publicateurs d'annonces a trouvé un moyen nouveau et amusant pour faire valoir leur industrie aux yeux du public. Hier matin, un chien, couvert de pancartes d'annonces, parcourait le Strand et Fleet-street, et [illegible] l'attention [illegible]. Le quadrupède marchait lentement et avec dignité, comme s'il eût compris de l'importance de ses fonctions."

NOUVELLES DE L'ALGERIE.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 5 septembre:

"La population s'est préoccupée de la nouvelle apparition du choléra en Algérie et de son invasion presque simultanée sur trois points de la province de Constantine. Les derniers renseignements annoncent que le fléau a fait de nombreuses et regrettables victimes, il se concentre maintenant sur un seul point du sud est, et qu'il est près d'arriver aux derniers moments de sa période décroissante.

Les tribus kabyles des environs de Bougie ont beaucoup souffert. On évalue à quatre mille le nombre des victimes, et ce chiffre, quoique très élevé, repose sur des renseignements qui paraissent mériter confiance.

[illegible]

"Le sieur Mélan, qui s'était fait remarquer en amenant à Constantine une lionne qu'il avait tuée près d'Ain Beida, vient d'exécuter un exploit du même genre. [illegible]

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN.

Séance extraordinaire du vendredi 4 octobre 1850.

[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS, le 4 octobre 1850.

M. le Président et MM. les Aldermen du Conseil de la Municipalité No. Un.

[illegible]

A. D. CROSSMAN, maire.

[illegible]

Bureau du contrôleur de la Municipalité No. 1, 1er octobre 1850.

M. le Président et MM. les aldermen de la Municipalité No. Un.

Messieurs, Conformément aux dispositions d'une ordonnance de ce Conseil approuvée le 28 février 1848, pour l'amortissement d'une partie de la dette de cette corporation, le trésorier, après en avoir donné avis public, a procédé [illegible] J. M'Donough, $5,400 à 91½ cents pour 1 piastre, avec coupons. S. Smith, $1,600 98 cents pour la piastre, avec coupons.

Je suis avec considération, Votre très obéissant serviteur,

(Signé) C. DE BUYS, Contrôleur.

Lecture est faite d'une autre lettre du contrôleur, [illegible]

Ces lettres sont déposées aux archives.

La lettre suivante du voyer, a été lue:

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1850.

M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous prévenir que le bateau des [illegible] M. Swiler, le capitaine du port [illegible] M. le capitaine Swiler se plaint journellement des [illegible]

Je suis, avec respect, votre obéissant serviteur,

(Signé) LOUIS H. PILIE, Voyer.

Cette lettre et celle de l'avocat sont référées au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre du voyer, informant le Conseil que l'édifice au coin des rues Douane et Chartres, appartenant à M. Coffin est dans un mauvais état et met en danger la vie des citoyens.

Cette lettre est référée au Recorder qui est prié de donner avis au propriétaire d'avoir à faire faire les réparations nécessaires.

Lecture est faite d'une lettre de M. F. Alpuente qui se plaint du mauvais état de la maison qu'il a louée pour une école publique; il prie le Conseil de la faire réparer.

Référé au comité d'Education, conjointement avec le voyer.

Lecture est faite d'une lettre de la Compagnie de Pompiers No. 16, priant le Conseil de leur faire construire une nouvelle case à pompe.

Référée au comité des incendies, avec instruction de faire un rapport.

Lecture est faite d'une lettre de M. Vor. Dejour, assesseur du 1re district, rendant compte au Conseil de la manière dont il a rempli ses devoirs; et donnant la valeur des propriétés taxables dans ce district, savoir:

Propriétés foncières, valeur,	$9,092,075
Esclaves—1093,	472,150
Chevaux, mulets, &c.,	21,600
Voitures, cabriolets, &c.,	18,295
Bateaux à vapeur, navires,	36,150
Argent en intérêt,	176,300
Sommes appartenant à des Corporations sujettes à la taxe,	795,460
Capital employé dans le commerce, trafic, marchandises,	2,896,930
	$13,889,160

Cette lettre est référée à un comité spécial de trois membres.

Le Président nomme de ce comité MM. Laughlin, Fabre et Hagan.

Emancipations.

1re lecture — 12 membres présents. Les pétitions suivantes sont lues et référées au comité judiciaire:

De Fo. Pereyras demandant l'émancipation de Mathilde, âgée de 43 ans.

De Jane Carey f. c. l. demandant l'émancipation d'Edmond, âgé de 21 ans.

De F. Valentin h. c. l. demandant l'émancipation de Suzonne, âgée de 38 ans.

De J. B. Morsedo, demandant l'émancipation de Caroline, âgée de 29 ans.

De Théo. Serré, statu libre, demandant son émancipation.

De Chs. Lemaître, demandant l'émancipation de Fanny, âgée de 36 ans.

De P. Claiborne, demandant l'émancipation de Jane, âgée de 20 ans, avec la permission de rester dans l'Etat.

Sur motion, le Conseil suspend l'action du règlement pour prendre en considération le rapport et la résolution relatifs à l'affranchissement de certains esclaves. Ce rapport est déposé sur le bureau du secrétaire depuis quelque temps et faute du nombre d'Aldermen voulu par la loi le Conseil n'a pu s'en occuper.

Emancipations.

2me lecture — 12 membres présents. M. Derbes, président du comité judiciaire, soumet le rapport et la résolution qui suivent. [illegible]

(Signé) ALEX. IGNACE, Président. J. L. FABRE. RICHARD HAGAN.

Rapports des Comités.

M. Laughlin, président du comité des finances, [illegible]

[illegible] sont pavées avec les pierres rondes qui seront enlevées des rues Levée, Chartres, Condé et Royale.

2o — Résolu que le voyer est autorisé à employer trois charpentiers additionnels pendant deux mois, afin d'achever promptement les ponts du 5me et 7me districts.

3o — Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public qu'il adjugera au rabais le contrat pour le nivellement de la rue d'Orléans, de la rue St Claude à la rue Claiborne, conformément au plan et devis déposé au bureau du voyer.

5o — Résolu que le Voyer est et demeure autorisé à acheter une échelle pour la geôle de police et à vendre la vieille.

6. — Résolu que le Maire, conjointement avec le Voyer, est et demeure autorisé à faire carreler avec des carreaux de marbre l'entrée de l'Hôtel de Ville — à faire peindre les murs en imitation de marbre, et à faire faire une nouvelle porte d'entrée.

7o — Résolu que le Trésorier est autorisé à payer sur le mandat du Maire la somme de $1,500 à M Patk. Sheilds, à valoir sur son contrat pour les réparations de l'Hôtel de Ville.

8o — Résolu que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public qu'il adjugera au rabais la construction de deux nouveaux ponts sur le canal Carondelet aux intersections des rues Marais et Claiborne conformément aux plans et devis déposés au bureau du Voyer.

Signé, J. L. FABRE, JN LANATA, GEORGE CLARK, WM SILE, J. A. BONNEVAL.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M Lanata de présenter les résolutions qui suivent, qui sont adoptées après suspension du règlement.

Résolu que le Trésorier est et demeure enjoint de payer M Pre Boulot, conformément à l'opinion fournie ce matin par l'avocat de cette Corporation au comité de finances.

[illegible]

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

Marié, le 21 septembre dernier, à Buffalo, Etat de New York, par le Très Rev. Evêque Timon, M. DANIEL J. CAMPAU, de Détroit, à Mlle MARY FRANCIS PALMS, de la Nouvelle-Orléans.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi soir, 8 octobre 1850.

Les ventes de coton de la journée ont été de 2,400 balles aux anciens prix.

Il ne s'est presque rien fait en sucre et mélasse.

Il s'est vendu 2,000 barils [illegible] aux anciens prix.

Le maïs vaut 55 a 61 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.

Le whiskey vaut 21½ ad 22 cts le gallon.

Le change est le même.

Le fret est inactif.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Brick Susan Ludwig, Young, p. Savannah.
Goëlette Malabar, McNeil, p. Tampa Bay.

—ARRIVÉS.—

Navire Mediator, Bulloch, de New York.
Goëlette Chipola, Gordon, de Pensacola.

—STEAMERS.—

St Charles, Sutton, de Baton.
James L. Day, Giberson, de Mobile.
Woodsman, Pennell, d'Alexandrie.
Texas, Claiborne, d'Alexandrie.
Amaranth, Atchison, de St Louis.

Le brick ELLIS, venant de Bordeaux, est en déchargement dans la 1re Municipalité. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. G. M. LUCAS, 30, Bienville. 8oct—6t

Le navire italien OROZIMBO, venant de Marseille, est en déchargement dans la Première Municipalité. Les consignataires sont invités à prendre leurs permis de douane dans les cinq jours et de prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins publics à leurs risques et dépens. 7 oct—3. A & M HEINE.

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire italien OROZIMBO, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage du dit navire. 7 oct—3. A & M HEINE.

BUREAU DU RECORDER — MUNICIPALITE NO UN. Avis est par le présent donné que les assesseurs d'Etat pour les 1re et 5me districts de la Municipalité No Un, ont achevé les rôles d'assessement, et qu'ils seront déposés au bureau [illegible] où ils peuvent être examinés de 9 heures à 2 heures, tous les jours, les dimanches exceptés, pendant trente jours à partir de ce jour. Nouvelle Orléans, 8 octobre 1850. JOSEPH GENOIS, Recorder. 9 oct

QUARTIER GENERAL, LEGION DE LA LOUISIANE. Nlle Orléans, le 8 octobre 1850. ORDRES GENERAUX, No 15. REVUE D'INSPECTION. Conformément à l'ordre émané du Quartier Général du major général John L. Lewis [illegible] la Législature [illegible] la Légion de la Louisiane [illegible] le 7 novembre prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, en grande tenue pour une revue d'inspection. Le colonel Justin Dorel, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant colonel J. B. Vigne, commandant la cavalerie, et le capitaine M. Girod, commandant le Bataillon d'Artillerie, sont chargés [illegible] de l'exécution du présent ordre. D. AUGUSTIN, Brigadier Général. S. Louis Walne, aide de camp. 9 oct

Pensionnat et Externat de jeunes Demoiselles, dirigés par Mme GRANET, 86, rue de la Douane. Dans cette institution sont enseignées toutes les branches d'une éducation solide et complète. La plus grande surveillance est exercée sur les progrès, la conduite et les principes religieux des élèves. Pensionnaires: Au dessus de dix ans, $25 par mois; Au dessous de dix ans, 20; Demi pensionnaires, 15. Externes: Au dessus de dix ans, $10 par mois; Au dessous de dix ans, 8; Au dessous de huit ans, 6; Piano, 10; Harpe, 12; Dessin, 6; Danse, 6; Chant, 10. On parle constamment, dans cette institution, les langues anglaise et française. Les classes ont lieu toute l'année. 9oct—3m

HABILLEMENS D'ENFANS, 86, rue de Chartres. Reçus par le MAGNOLIA et le BEATRICE, du Havre. A VENDRE: [illegible]

LAGAY & LECANU, 9, rue de Chartres. GRAINES! GRAINES! Garanties de la Récolte de 1850. [illegible] D. MAUPAY.

[illegible] J. W. STANTON & Co. Eau de vie [illegible] LOISON & SILVESTRE, 26, rue de Chartres au premier. Vins de Cahors [illegible] LOISON & SILVESTRE. Eau de vie de la Rochelle [illegible] LOISON & SILVESTRE. Couverts galvanisés [illegible] LOISON & SILVESTRE, 26, Chartres, au Premier.

PAPIER — 5 caisses papier écolier et à lettres, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée. Mèches à Lampes et Ficelle. 50 BALLES mèches à lampes [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

REÇU par le navire Béatrice, du Havre [illegible] 30 douzaines fromages de Hollande, 10 meules do de Gruyère, 50 douzaines do de Neufchâtel, 10 fromages de Pâté Gras [illegible] 30 pots de beurre de Normandie pour familles, 46 caisses fruits au jus en 1/2 bouteilles [illegible] à vendre par FERBOS FRERES, enc. Royale et Dumaine. 9oct—1m. VINS EN CAISSES — 500 caisses vin St-Julien [illegible] FERBOS FRERES, enc. Royale et Dumaine. 9oct—1m. EAU DE VIE — 3/4 cognac 2me preuve, E. Delmé, 1/2 cognac 1re preuve, E. Delmé, Dans les magasins de la Douane, à vendre par FERBOS FRERES, enc. Royale et Dumaine. 9oct—1m

Papiers Peints. VOR. HEBERT, 119, Rue de Chartres. VIENT de recevoir par les navires Orlando, Magnolia et Béatrice, du Havre, Un grand assortiment de papiers peints tout nouveaux, qu'il offre en vente à 10, 15, 20 et 25 cents le rouleau, et au dessus. 4oc—1m

AVIS. LE public est prévenu que ma femme ayant quitté ma demeure je ne paierai aucune dette qu'elle pourra contracter en mon nom. SIMON BETHENCOURT. 9oct—1

DEMANDE D'APPRENTI. — On demande un jeune garçon de 12 à 14 ans pour entrer comme apprenti chez A. BARAUD, Encoignure Royale et Orléans. 8oct—3

A VENDRE — Pour un prix très modéré, un morceau de terre [illegible] St-Charles, rive gauche [illegible] Pour plus amples informations, s'adresser à Madame Evariste Peret, propriétaire, à la paroisse St Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Alex Humphreys. 28 ju—1m

BALANCES! BALANCES! Balances [illegible] pour plateformes et comptoir. CES balances portatives [illegible] En employant la double bascule [illegible] Washington. Les manufacturiers [illegible] Un assortiment complet, [illegible] PRIESTLEY & BEIN, 90 et 91, rue du Camp. 3 fev.

BON MARCHE! Les soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur les articles suivants qu'ils vendront en gros et en détail à des prix les plus réduits possibles: 30 caisses et balles jaconats anglais, [illegible] 500 pièces rideaux brodés très riches, 200 do mousseline unie et façonnée, [illegible] 4 balles lin fil, écru et blanc, 500 douzaines mouchoirs Verona, 1300 do Madras et imitation, 7 caisses alpacas assorties de qualité, 1500 courtepointes de 9 à 12/4, 15 caisses toile d'Irlande pour chemises, [illegible] 10000 douzaines de fil glacé No 30 à 72, 250 grosses agrafes plaquées No 1 à 4, 150 balles coton écru, 4/4, marques diverses, 120 douzaines écharpes crêpe, ainsi qu'un assortiment général d'articles de fantaisie, tels que mercerie, dentelle, coutil pour fil, bas soie, gants chevreau, soie et fil, parapluies et ombrelles, etc. P. FOMER & CO.

AUGUSTE BRUSLE annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres au numéro 30, rue de la Douane, où il offre les articles suivants, à des prix très modérés. Livres blancs de toute dimension, pleine et demi reliure. Papiers de toutes qualités, français, anglais et de toute grandeur. Papiers buvard, rouge et blanc. Papier à enveloppe de toutes couleurs. Papier à dessiner et à imprimer. Enveloppes de lettres de toute grandeur. Papeterie complète pour dames. Coutellerie anglaise, 1re qualité. Crayons de Tabor [illegible]. Crayons ordinaires. Grand assortiment varié de presses à papier, en bronze, marbre et albâtre. Ardoises en porcelaine. Ardoises ordinaires de toute grandeur. Pains à cacheter de toutes couleurs. Cire à cacheter [illegible]. Cartes blanches et dorées. Cartes pour dames. Cartes de visite. Cartes d'adresse, toute grandeur. Cartes à jouer, américaines, françaises et allemandes. Encriers de toutes espèces et formes, porcelaine, verre, laine et étain. Encre noire et bleue. Encre de Chine. Encre rouge et carmin superfin. Encre à copier. Boîtes de mathématiques. Jeux d'échecs et échiquiers en cuir. Couteaux assortis pour plumes. Sable noir et bleu. Copie de lettres pour presses. Copie de lettres pour voyage. Sabliers de toute grandeur. Buvard portatif pour voyage. Couteaux d'ivoire. Toutes espèces de fournitures de bureau. Presses à copier de toute grandeur, de pouvoir, blancs de Douane, checks de Banque, billets à payer, toutes connaissements, blancs de Banque. Manufacture et reliure de toutes espèces de livres blancs. Impressions de tous genres à bas prix. Nlle Orléans, 2 octobre 1850. AUG. BRUSLE. 3oct—15t

Pour la Toussaint. COURONNES ET BOUQUETS d'immortelles, FLEURS ET GUIRLANDES de roses blanches à feuilles d'argent et autres en débarquement du navire BEATRICE du HAVRE, et à vendre au THREAD & NEEDLE STORE, 53, rue de Chartres. 5 oct

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS — 200 caisses en déchargement des navires Manchester, Cordelia et Josephus, à vendre par G. W. DUNBAR, 5, rue des Magasins. 7 oct

Demande de nègres de champ. Le soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire la récolte [illegible] Bayou [illegible] R. BEUGIER. 5oct

Dissolution de Société. La société existant sous la raison de commerce ANTOINE CAVELIER & CO demeure dissoute [illegible] M. Gustave Porée demeure seul chargé de l'administration et de la liquidation des intérêts pendants de la société [illegible] au No 30, rue Bienville. Nlle-Orléans, 4 octobre 1850. ANTOINE CAVELIER. LEON GIRARD. GUSTAVE POREE. 5oct—10t

TENEUR DE LIVRES — Un jeune homme de bonne vie, parlant et écrivant le français et l'anglais et pouvant donner d'excellentes recommandations [illegible] No. 26, à la poste. 8oct

Grocerie à vendre pour cause de départ. UNE GROCERIE bien installée et parfaitement achalandée, située encoignure Toulouse et Condé No 107, une des meilleures positions de la ville pour ce genre d'affaires. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 3oct

AVIS. Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession SUSANNE [illegible] sont priées de les présenter à J. JENOBLE, No 9, Nouveau Bassin. 7oct

A VENDRE — En débarquement [illegible] de Marseille: [illegible] 300 caisses absinthe Sauvajot Bruneton & Co, 100 caisses vin muscat de qualité supérieure, 200 caisses fruits à l'eau de vie, [illegible] ANT. GIRAUD, 46, rue de la Vieille Levée. 7oct—4

EN débarquement du brick Ellis, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: [illegible] G. M. LUCAS, 30, Bienville. 9oct

A VENDRE — En débarquement du brick goëlette [illegible] St Julien, 50 do do [illegible] N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

HARENGS ET MORUE — 250 caisses en débarquement des navires [illegible] à vendre par E. J. HART & Co, 79 rue Tchoupitoulas. 9oct

SAUCE KETCHUP — [illegible] E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 8oct

EN débarquement du brick Ellis, de Bordeaux, 1000 caisses sardines en demi et quarts de boîtes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, rue St Louis.

SOIE — 100 douzaines en bouteilles et torches [illegible] Ellen & Alais [illegible] HAYMAN & HOLDEN, 98 rue des Magasins. 9 oct

RHUM — 40 poinçons Jamaïque, sous les clefs de la Douane. TABAC EN FEUILLES — 90 balles capes et tripes, de Cuba. CHAMPAGNE — 25 paniers première qualité, 20 do ordinaire. CIGARES — 20,000, Havane, marques Washington, Comercio Libre, Tolosan, à vendre par MITCHELL & MASENDORFF, 36, rue Poydras. 8 oct

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche. 6,000 demi et quart boîtes sardines à l'huile de la nouvelle pêche, de la marque bien connue E. Guillou, en débarquement du navire Béatrice, venant du Havre, et à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 30, rue St Louis. 8 oct—6

VIN DE MARSEILLE et huile. — 100 barriques vin rouge, marque de Bergasse, 50 paniers de 12 bouteilles, huile de la marque de J. Plagnol, paniers de 24 demi bouteilles, do do do. En débarquement du navire Orozimbo et à vendre par G. M. LUCAS, 30, Bienville. 7oct—6m

EN débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille, 20 1/4 vin de Madère, F. Grouttel, 48 1/4 vin de porto, do. 20 1/4 vin de porto; Mel Reig, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 7oct

VIN DE PORTO, — 50 quarts vin de porto de la marque F. Durand, en débarquement du navire Orozimbo, et à vendre par J & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 7oct

GENIEVRE de Hollande — 15 pipes genièvre de Hollande, de la marque Schiedam Anchor, en débarquement du navire Béatrice, du Havre, et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 7oct

A VENDRE — En débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille: 100 caisses eau de fleurs d'oranger grand modèle; 10 estagnons do do; 50 caisses Kirschwasser, Sauvajot, Bruneton & Co, N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse. 7oct

AU DEBARQUEMENT du navire Orozimbo, de Marseille: 30 barriques Vin rouge, marque Bergasse; 200 do do do; 30 caisses Vin Muscat de Frontignan; 140 caisses Salaisons (Olives, Câpres, Cornichons); 200 paniers Huile d'olive, grandes bouteilles; 50 do do 1/2 bouteilles; [illegible] eau de fleurs d'oranger; 50 caisses sirop de [illegible], 60 paniers bouteilles vides. A vendre par B. TALAMON, 192, rue Royale.

SARDINES A L'HUILE — 300 1/2 boîtes Sardines à l'huile, d'Auguste Gillet & Cie, 300 1/4 do do do, à vendre au débarquement du navire Béatrice, par B. TALAMON, 192, rue Royale. 7 oct

VIN ROUGE — 100 barriques, en débarquement du brick Emeline, de Bordeaux, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 7oct

EPICES — Poivre, gingembre, muscade, clous de girofle. THE — 50 demi caisses Pou hong. COGNAC — 30 pipes, demi et quarts du Otard Dupuy & Co 1825, J. Lefèvre, A. Seignette & Co, dans les magasins de la Douane. MADERE — 60 quartauts vieux vin de Madère, Oporto et Xeres. VITRES — 2,500 caisses vitres de Waterford, toutes dimensions, à vendre par W. F. VREDENBURGH, 29, Vieille Levée. 7oct

Bitters—Bitters. RUE ROYALE, au No. 108, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants: Par bouteille, $ 35; douzaine do, 3 50; gallon, 80; dame-jeanne, le gallon, 70; baril, 60.

ENCRE NOIRE, 1re qualité — Par bouteille, 25 cts; par douzaine, $2 25 c.; par gallon, 60 cts; par gallon de 3 à 5, 40 cts. No 108, rue Royale. 6sept

A VENDRE, Une belle tannerie située à Plaquemines, paroisse Iberville. CET établissement avantageusement situé entre les limites de la corporation et à trois arpents du Bayou Paquemine, à peu près seize du fleuve, sur la rue la plus fréquentée de l'endroit, est très vaste et très complet [illegible] Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition sont priées de venir visiter la dite propriété avant le 21 octobre, où elle sera vendue à l'enchère publique sur les lieux, et elle n'est vendue à l'amiable avant cette époque. Les conditions sont—Trois payements, le premier en tout janvier 1851, le deuxième en tout janvier 1852 et le troisième en tout janvier 1853. L'acquéreur fournira ses billets endossés à satisfaction et portant intérêt de huit pour cent depuis la vente, et hypothèque jusqu'à parfait payement. ANT. ST-DIZIER, J. Bte. OLIBERNER. 1 oct—s6t

SERRURES françaises numéros assortis, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 96, rue St-Louis. 27 sept

ESSAYEZ DES TEINTURES AU NOUVEL ETABLISSEMENT DE PÉRINAUD, RUE ROYALE, 73, PRES BIENVILLE, ET vous serez convaincu que c'est le seul qui puisse remettre les soieries à neuf avec les nouvelles machines qu'il a fait faire lui-même à Paris. Les Crêpes de Chine sont rendus aussi beaux qu'étant neufs [illegible] Rue Royale, 73, près Bienville. 2oct—3m

Essayez des teintures de l'ancien établissement de J. HERICY, ATELIERS: Rue Condé 94 et [illegible] MAGASINS: Rue Royale 75 et [illegible] ET VOUS SEREZ CONVAINCUS que, aussi bien qu'aucun de ses confrères, il peut remettre à neuf les soieries [illegible] qu'il a importées de Paris. [illegible]

GRAINES FRAICHES. LE soussigné reçoit par le steamer Ohio, de New-York, un assortiment général de graines garanties de la récolte de 1850 [illegible] COMSTOCK & CO, 11 Commune, coin Tchoupitoulas. 8 oct—3t

J. MENARD, 181, RUE VIEILLE LEVEE, ENTRE HOPITAL ET QUARTIER. Graines Fraîches Récolte de 1850. REÇU par les navires Magnolia du Havre et Devonshire, de New York [illegible]

Ognons et Greffes de Fleurs [illegible]

GRAINES FRAICHES. [illegible] F. D. GAY [illegible]

HAUTE NOUVEAUTE. Manteaux, Mantelets, Pardessus, etc. [illegible] E. & E. RUELLA & Co, Encoignure Royale et Conti. 7 oct

Magasin de grande variété de marchandises françaises—en liquidation. P. LEVERIER, 56, rue de Chartres [illegible]

Pêt aux pêcheurs de profession [illegible]

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place. P. LEVERIER, 56, rue de Chartres [illegible]

F. FRYER, Rue Royale, Encoignure Bienville. EN VENTE. Par les navires Orlando et Brunswick [illegible] Havre: Chapeaux de paille. Chapeaux de velours. Mantelets, par dessus. Gants de peau.

DREZ, Chapelier, 57, Exchange Alley, près la Douane. CHAPEAUX DE TOUS GENRES ET SUR ORDRE. M. DREZ a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle, que son seul magasin est toujours à Exchange-Alley, 57, près de la Douane, et n'a aucune succursale. 25sept—1m

Rue de Chartres, No. 86, entre Conti et Bienville. DUHAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'informer le public [illegible] Vend des lunettes par douzaines aux marchands de la campagne. NOTA — M. Duhamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 1oct—3m

A VENDRE en débarquement de l'Ellis — 12 quarts Cognac, 12 caisses vin rouge, par L. MAJESTE & J. PLAUZURE, 60 Vieille Levée, entre St Louis et Conti. 8oct—1m

AUGUSTE BARRAUD, Encoignure Royale et Orléans, A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire Espadola — Cent-cinquante douzaines de gants, soie et fil d'Ecosse de première qualité, pour hommes et pour dames, ainsi qu'un très grand choix de cravates d'été, en batiste et étoffe fantaisie de haute nouveauté. Il vient de recevoir en même temps un grand assortiment de porcelaine et de cristaux. On est toujours sûr aussi de trouver le meilleur et le plus grand choix de parfumerie que l'on puisse désirer.

Dr. P. BLANCHARD, Chirurgien dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 101, [illegible]

EN débarquement du navire Magnolia, venant du Havre, 30 caisses absinthe, Ed. Pernod, étiquette à la croix fédérale, 10 do kirsch, 35 do absinthe C. F. Berger, 15 do eau de vie de Gentiane, véritable suisse. A vendre par J. N. CUKIEN, Rue Dumaine No 32.

A VENDRE. BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 p. 0/0 l'an, à vendre par PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane. 17sept

FRUITS au jus de Teyssonneau. Un petit lot de caisses, en déchargement du navire [illegible] à vendre par O. VALETON & CO, 25, rue Tchoupitoulas. 15aout

SARDINES A L'HUILE — En grandes et demi boîtes, à vendre par O. VALETON & CO, 25, rue Tchoupitoulas. 15aout

MACARONI & VERMICELLI — 300 caisses d'Italie, à vendre par O. VALETON & CO, 25 rue Tchoupitoulas. 1er mai

TAMARINS — 80 quarts venus de la Martinique par le dernier arrivage, à vendre à bon marché, pour clore une consignation, par O. VALETON & CO, 25 Tchoupitoulas. 15aout

A VENDRE par le soussigné: 10 quarts et 10 barriques pipes cognac, 30 meules fromage Gruyère, 60 barriques vin pour famille, 30 barils vin blanc, 200 livres champignons secs, 15 caisses fruits à l'eau de vie, 200 liqueurs d'importation directe, 15 prunes 1er choix. Un grand assortiment de groceries pour famille. JEAN PINSE, Encoig. Royale et St-Pierre. 12 juin

FROMAGES. REÇU dernièrement [illegible] [illegible] A vendre par [illegible] 27 sept

Banque des Citoyens. DES propositions seront reçues à cette banque, jusqu'à [illegible] pour la fourniture [illegible] 1er novembre [illegible] Aussi pour le bâtiment de la salle [illegible] F. ROUSSEAU, Caissier. 2 oct—3p—jusq 14

Nlle-Orléans, 28 septembre 1850. UN dividende de deux piastres par action a compte sur les profits de l'année [illegible] Compagnie d'Assurance des Négocians [illegible] à partir du 1er octobre. JOHN PEMBERTON, Secrétaire. 30sept—9t

A LOUER — Une maison en briques, à trois étages, avec une cuisine, [illegible] hydrant, remise et écurie, située rue Marigny entre les rues de la Victoire et Levée. Cette maison [illegible] S'adresser à S. P. DE LABARRE, 42 rue Bourgogne.

AUSSI — Une maison en briques à deux étages, avec dépendances [illegible] située rue de la Victoire entre les Marigny et des Champs Elysées [illegible] S'adresser à S. P. DE LABARRE, 42 rue Bourgogne.

A LOUER — Possession le 1er novembre, la maison [illegible] No. 167, rue St Claude, coin des rues St Pierre et Orléans. S'adresser à W. F. VREDENBURGH, 29, rue de la Vieille Levée. 7 oct 6

MAGASIN A LOUER — Le nouveau magasin en briques [illegible] Triangle Building No. 10. S'adresser à Y. PURGNTUG, [illegible] rue de la Commune. 4oct

A LOUER — Le 1er novembre prochain, la BELLE ET GRANDE MAISON à étage, avec porte cochère, grande cour, &c, rue Bienville, No. 151. 10oct

A LOUER — Deux belles maisons hautes en briques ayant toutes les commodités pour familles, portant les Nos 167 et 171, rue Conti, de [illegible] Pour les conditions, s'adresser à Laborde et Naquet, No 3 [illegible] Canal et Crossman.

A LOUER — Possession immédiate, [illegible] ou le 1er novembre prochain [illegible] EDWARD BARNETT.

A LOUER — Deux maisons de résidence particulières, à étages, situées rue de Marais entre Douane et Bienville [illegible] Dolbeck & Frères, No 77, rue St Louis [illegible]

A LOUER — Un des trois magasins [illegible] vis à vis le Théâtre des Variétés [illegible] EDWARD SHIEL, [illegible] Canal.

A LOUER — La maison à trois étages située rue Royale entre Conti et Bienville [illegible]

Maison et Magasin à Louer. Rue Chartres, No. 91. [illegible]

A LOUER. LES DEUX BELLES RANGÉES DE MAISONS en briques [illegible] Place d'Armes [illegible] J. P. BENJAMIN, [illegible]

A LOUER — Une maison en briques [illegible] A. LAMBERT, No 62 rue des Magasins. 26sept

A vendre en bloc ou par lots. UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St Tammany [illegible]

A LOUER — Une maison [illegible]

A LOUER — Le magasin [illegible] S'adresser à P J PAVY, LORIT & CO. 20 sept—3m

Changement de domicile [illegible]

Chassaniol et Boulenger, Encoignure Chartres et Conti. PREVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont reçu par le navire [illegible] Havre, un grand assortiment d'articles de lingerie, de parfumerie, mercerie, quincaillerie, &c., &c., &c. [illegible] Nlle Orléans, le 12 septembre 1850.

GRAND BON MARCHE. VENTE AU PRIX COUTANT Chez C. M. SIMPSON, 50, RUE DU CANAL. 10sept

D. BEAUVALET, Importateur de modes et nouveautés de Paris a transporté son magasin au No 58, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane. Il prévient les marchands qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Magnolia, un [illegible] assortiment de [illegible] Tulles, Manteaux, Mantelets, [illegible] 2sept

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO. RUE ST. CHARLES, No 22. 4sept—1m

A VENDRE en débarquement du navire Gazelle, venant de Bordeaux: 50 caisses de 2 bouteilles FRAISES au jus de Jn. Pannat, de la SOCIETE [illegible], 10 caisses framboises au jus, do do, 40 caisses de 1/2 et 1/4 boîtes sardines à l'huile, de Jn. Pannat [illegible] 10 caisses CHAMPIGNONS [illegible] Par LOEILLOT & CO, Encoig. Royale et Douane. 24 sept

Changement de Domicile. Mme CLARET, ACCOUCHEUSE de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile RUE D'ORLEANS, No 74, Entre Bourbon et Dauphine. 13sept—3m

GENIEVRE DE HOLLANDE. LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope [illegible] JAMES FLINT, 53, rue Commune. 15nov—1an

15000 LIVRES [illegible] J. DUCLOUX [illegible]

Papiers Peints. DELCROIX, 106, rue de Chartres. REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS qu'il offre aux consommateurs et au public en général, aux prix les plus réduits. [illegible]

N. BRADNER SMITH, Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier, A reçu une commission pour prendre des actes et serments, prendre des témoignages, pour administrer des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE et TEXAS.

MATCHES. LES allumettes de R. A. Guillemain rue du Conti que, No 32, et celles de M. Tacoui, de New York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 1a, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre: 100 caisses absynthe Ed. Pernod, avec étiquette de la Croix Fédérale. 50 caisses absynthe Vernis Lecoultre, à vendre par N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse. 26sept

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre: 200 dames-jeannes de 5 gallons. 300 do de 4 do. A vendre par V. & R. HANNAH, [illegible]

[illegible] V. & R. HANNAH, [illegible] rue St-Louis.